



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*(Article L 2121-10 du Code Général  
des Collectivités Territoriales)*

---

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie,

**le LUNDI 11 FEVRIER 2019 à 19 Heures 30.**

Affiché, le 7 Février 2019

## ORDRE DU JOUR

## Session-----ordinaire

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 Décembre 2018.
- Taux d'imposition 2019.
- SEDI – Travaux éclairage public – Cheminement piétons Centre Village.
- Mise à disposition de la toiture de l'école « Paul Vincensini » à la Sas « Centrales Villageoises des Collines Iséroises ».
- Convention de mise à disposition d'installations sportives entre la Commune, la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football et le District de Football de l'Isère.
- Délivrance d'un permis de démolir – désignation d'un mandataire.
- Motion de soutien du Conseil Municipal à Madame le Maire.
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.